



Licenciement pour faute grave

Par **manujudo**, le **03/06/2013** à **11:04**

Bonjour,
mon employeur m'a envoyé un recommande avec accusé de réception le 22 Mai pour un entretien préalable au licenciement (faute grave) le 29 mai. A la suite de cet entretien, il a dit qu'il réfléchirait s'il me licenciait pour faute grave ou pas. A ce jour, toujours aucun courrier que ce soit pour le licenciement ou pour une mise à pied conservatoire. Que dois-je faire et quels sont mes droits ? Merci

Par **LANCIAUX**, le **03/06/2013** à **13:50**

Bonjour,

S'il souhaite vous licencier pour faute grave, il a 1 mois pour vous notifier votre licenciement à compter du 29 mai.

Passé ce délai, il ne pourra plus vous licencier sur ce fondement.

Cordialement

Par **P.M.**, le **03/06/2013** à **23:56**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous travaillez toujours et a quand remontent les faits reprochés...